

VILLE DE MONTVILLE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FÉVRIER 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie de MONTVILLE le mardi 11 février 2020 à 19 h en session ordinaire.

Mme le Maire a rendu compte des décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal.

1) Reconversion du site Legrand – Donation au profit de la commune dans le cadre d'un mécénat d'entreprise

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 25, contre : 0, abstention : 0) :

- accepte la donation dans le cadre d'un mécénat d'entreprise conformément aux règles de l'article 238 bis du Code général des impôts ;
- confirme que cette donation porte sur l'intégralité du site, à savoir les parcelles cadastrées AC 206, AC 207, AK 55, AK 361, AK 554 et AK 557 pour une surface totale de 57 987 m² comportant des éléments bâtis et non bâtis ;
- dit qu'il sera procédé aux écritures d'ordres d'entrée de l'immeuble considéré dans le patrimoine communal ;
- décide de confier la rédaction de l'acte de donation devant intervenir à cet effet et l'accomplissement des formalités de publicité à Maître Stéphane FAUGERON, notaire à LIMOGES avec la participation de Maître Natacha DEFRESNE, notaire à NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE, assistant la commune ;
- confirme que tous les frais notariés, droits et émoluments de l'acte de donation seront à la charge de la commune ;
- dit que cette procédure de donation est conditionnée à l'achèvement par la société LEGRAND de la procédure relative à la cessation d'activité et de la délivrance du procès-verbal de récolement ;
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer l'acte de donation dans le cadre d'un mécénat d'entreprise ainsi que tout acte ou document relatif à cette donation ;
- dit que le transfert de propriété se fera dans le cadre des dispositions de l'article 1042 du Code général des impôts.

2) Convention de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 25, contre : 0, abstention : 0) :

- approuve le contenu de la convention de concession aux termes de laquelle la Commune de Montville concède aux concessionnaires Enedis et EDF les missions de développement et d'exploitation du réseau public de distribution d'électricité et de fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente sur l'ensemble de son territoire, aux conditions du cahier des charges et de ses annexes, à compter du 1^{er} mars 2020 et pour une durée de 30 ans, ainsi que les engagements partenariaux connexes au contrat,
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention et à procéder à toutes formalités tendant à la rendre exécutoire,

- précise que cette attribution fera l'objet de la publication d'un avis d'attribution conformément aux dispositions de l'article 32 du décret n° 2016-86 en date du 1^{er} février 2016.
- 3) **Elections municipales 2020 – Organisation matérielle des opérations de mise sous pli**
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (Pour : 25, contre : 0, abstention : 0) :
- approuve l'organisation en régie des opérations de mise sous pli, d'adressage et de colisage relatives aux élections municipales des 15 et 22 mars 2020,
 - dit que la dépense correspondante sera remboursée à la commune dans un délai maximal de 30 jours après vérification du service fait sur la base de 0,27 € par électeur,
 - dit que les crédits seront inscrits au Budget primitif Ville 2020 tant en dépenses qu'en recettes.
- 4) **Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (SIAEPA de la Région de Montville)**
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 25, contre : 0, abstention : 0) :
- prend acte du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.
- 5) **Projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) des 6 Vallées – Avis du Conseil Municipal**
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 25, contre : 0, abstention : 0) :
- décide de formuler un avis favorable sur le projet de SAGE des 6 Vallées.
- 6) **Bilan annuel des cessions et acquisitions immobilières faites en 2019 par la Ville**
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, (pour : 25, contre : 0, abstention : 0) :
- reconnaît l'exactitude des décisions prises en 2019,
 - prend acte du bilan annuel 2019 des cessions et acquisitions immobilières,
 - approuve les modalités de la gestion des biens et des opérations immobilières effectuées par la commune au titre de l'année 2019.
- 7) **Modification de la régie de recettes municipale du cimetière communal**
Afin de permettre d'encaisser l'ensemble des droits des opérations funéraires, le Conseil Municipal à l'unanimité (pour : 25, contre : 0, abstention : 0) décide de modifier la régie de recettes municipale du cimetière communal créée le 1^{er} mars 2011 et de compléter ainsi la délibération du 14 février 2011.
- 8) **Modification de la régie d'avances de l'accueil de loisirs municipal**
Afin de prendre en charge les dépenses liées au transport dans le cadre des séjours organisés hors de la commune, le Conseil Municipal à l'unanimité (pour : 25, contre : 0, abstention : 0) décide de modifier la régie d'avances de l'accueil de loisirs municipal créée le 1^{er} octobre 2010 et de compléter ainsi la délibération du 27 septembre 2010.